

nue vacante en 1785, M. L'abbé de Sainte-Geniève, qui nommait les chanoines, éleva la prétention de choisir aussi des prébendiers. Grande rumeur dans le chapitre!

Tous les corps laïques ou religieux de l'ancien régime tenaient fort à leurs privilèges. Une assemblée générale eut lieu chez le prieur mage, et là il fut décidé, après de longs et tumultueux débats, qu'un député serait envoyé à M. le comte de Malaric, seigneur de Saint Antonin, pour lui démontrer le néant des prétentions de l'abbé et le supplier d'obtenir du roi la confirmation des droits du chapitre.

LE CANARD

MONTRÉAL, 30 NOVEMBRE 1878.

Depuis quinze jours les reporters de la presse anglaise sont sur les dents. L'arrivée du Marquis de Lorne et de la Princesse Louise leur a causé bien des nuits d'insomnie; ils ont noirci des rames de papier, et ils ont abrégé les jours d'une centaine d'opérateurs du télégraphe. C'était à qui entrerait dans les détails les plus minutieux des moindres mouvements du Marquis.

Lundi dernier les grands journaux consacraient deux ou trois colonnes en petit caractère pour annoncer à leurs lecteurs l'arrivée du "Sarmatian" à Halifax. Le public a été informé des détails les plus insignifiants. La "Minerve" et le "National" annonçaient une semaine d'avance ce que le Marquis et la Princesse mangeraient à chaque repas pendant le trajet entre Halifax et Montréal. Imaginez-vous ce qu'il en coûte de trouble et de patience au pauvre reporter anglais qui tient à être mieux informé que le reste de ses confrères. Suivons-le dans ses rapports descriptifs; il note tout ce qu'il voit et entend.

8. a. m. Le Marquis vient de se lever. D'après les renseignements que nous puisons à des sources officielles Son Excellence se serait levé du pied droit. En se coiffant il s'est fait la raie au milieu du front.

8. 10. La toilette du Marquis étant terminée, le commis du bord est venu lui demander s'il voulait quelque chose. Le marquis lui a dit qu'il sentait dans sa gorge quelque chose comme des toiles d'araignée. Le commis lui dit qu'un peu de citron ferait du bien à Son Excellence. Le Marquis avala son verre de citron et dit au commis: Tenez, voilà pour vous et il lui mit dans la main une blague à tabac richement ouvragée.

9. a. m. En attendant le déjeuner Son Excellence s'est promené 5 minutes sur le pont du vaisseau. Un matelot prit une mouette qui était venue se percher sur une des amarres. L'oiseau fut présenté au Marquis qui le passa à la Princesse. Celle-ci demanda si c'était bon à manger. Sur la réponse négative du capitaine, elle exprima le désir que l'oiseau de mer fut remis en liberté. Ce qui fut fait sur le champ.



PRODIGE D'EQUILIBRE.

Sir John s'exerçant à des tours d'équilibre pour la prochaine session du Parlement.

9. 15. Le Marquis s'est mouché avec succès dans un mouchoir brodé aux armes de son illustre famille. Le secrétaire de Son Excellence informe le reporter du "N.-Y. Herald" qu'il n'est pas nécessaire de noter cet incident parce qu'il n'a aucun caractère officiel.

9. 30. Le parti vice-royal se met à table pour déjeuner. Les reporters ne sont pas admis dans la salle à manger. Ils se trouvent à la porte et prennent des notes à la fumée du rôti. D'après les informations données par un des garçons de salle, il paraît que malgré que le bifteck fut cuit à point, Son Excellence a mangé très peu.

10. a. m. Leurs Excellences sont invitées à prendre le goûter avec le Duc d'Edimburg à bord de la frégate "Black Prince." Le Gouverneur-Général dit qu'il a la pituite et il regrette de ne pouvoir se rendre à l'invitation de son beau-frère.

10. 30. Avant de quitter le "Sarmatian" les reporters visitent la cabine du Marquis. Ils constatent que Son Excellence a dû changer de chaussettes le matin même, car ils en trouvent une paire sale au pied du lit. Le reporter du "Boston Pilot" est assez heureux pour trouver sur le plancher un bouton de Son Excellence. Il le garde précieusement pour le vendre à Barnum lors de son prochain voyage à New-York.

UN TEMOIN DIFFICILE.

Il y a quelques années la Cour de Ste. Scholastique était saisie d'une cause pour dommages intentée par un cultivateur de St. Jérôme, contre un de ses voisins pour avoir négligé de réparer sa clôture

et permis à ses cochons de ravager un champ de seigle. M. Joseph X..... le voisin d'en face fut appelé à rendre son témoignage dans l'affaire.

Joseph a le meilleur cœur du monde. Il veut rester en bonne intelligence avec ses voisins. Jamais il n'a médité de personne.

Le jour du procès est arrivé. Joseph pour se donner de l'apparence devant la Cour a pris quatre ou cinq verres de sirop d'avoine. Il entre dans la boîte des témoins. L'avocat de la poursuite commence à lui poser des questions:

L'AVOCAT.—Voyons, Monsieur X., vous savez la valeur d'un serment. Vous avez été assermenté et dites à la Cour ce que vous savez des dommages causés à la récolte du demandeur par les animaux du défendeur.

Jos.—Bien oui. Vous savez que le lundi matin ma femme me dit d'aller au magasin pour avoir des "groceries." Eh ben, vous savez, j'étais inquiet à propos de ma récolte. Je voulais avoir un homme de journée pour faucher. Maintenant vous savez que j'achète toutes mes marchandises sèches chez Batissette et mes groceries chez St. Michel. Comme je demeure assez loin de St. Jérôme, j'ai dit à mon homme André, tu vas atteler la jument sur le "hog-board." Ce jour-là, je devais aller chez St. Michel, j'ar suis sûr.

L'AVOCAT.—Arrêtez, M. X.... Dites nous en peu de mots comment les cochons sont entrés dans le grain.

Jos.—Ben, oui, vous allez voir. Vous savez que j'achète jamais ailleurs que chez Batissette et chez St. Michel. J'étais inquiet pour un faucheur. Baptiste et Thomas avaient promis de venir. Je changeai d'idée, et je dis à ma femme

d'aller elle-même au magasin. C'était chez Batissette, j'en suis sûr. Je fais toutes mes affaires chez lui et chez St. Michel.

LE JUGE.—Ecoutez, témoin. Dites nous de suite ce que vous savez sur les dégâts faits dans le grain du demandeur.

Jos.—C'est ben, votre honneur c'est ben, vous savez, je prends toutes mes groceries chez Batissette. C'était un lundi, je m'en rappelle, je devais aller chercher un faucheur qui demeurait près de chez Madame Filion. Vous savez, j'étais inquiet pour mes foins.

L'AVOCAT.—La Cour ne veut pas entendre parler de vos inquiétudes. Ce que nous voulons savoir de vous c'est si vous avez vu les cochons dans le champ de grain du demandeur.

Jos.—C'est ben, vous savez que j'achète toujours chez Batissette et chez St. Michel. C'était, je m'en rappelle bien le lundi matin. Ma femme m'a dit que je devais aller au magasin. C'est pourquoi j'ai dit à Baptiste de.....

LE JUGE.—Je dois vous dire M. X..., que vous vous moquez de votre serment et que vous insultez la Cour. J'en ai assez de vos affaires privées et parlez de suite de ce que vous savez de la cause.

Sos.—Oui, votre honneur, je n'ai jamais insulté personne et je ne le voudrais jamais. Mais comme je le disais tout à l'heure je fais toutes mes affaires chez Batissette et chez St. Michel. Je pense que c'était un lundi matin. Oui, je suis sûr que c'était un lundi matin. Ma femme m'a dit d'aller au magasin. (Les rires éclatent partout en Cour.)

L'AVOCAT.—Je pense que vous nous en avez conté assez long. Vous pouvez vous retirer.

Jos.—Merci, monsieur, j'ai dit la vérité. Le témoin se retire.



PROCLAMATION !

Vendredi, jour de l'arrivée de Son Excellence le Marquis de Lorne, Gouverneur-Général de la Puissance et de Son Altesse Royale la Princesse Louise, devra être gardé comme jour de fête publique.

Tous les citoyens de Montréal sont requis de se mettre en fête ce jour-là et le jour suivant. Les cordonniers pourront continuer leur fête le lundi.

Son Excellence et Son Altesse Royale recevront samedi à neuf heures et demie du soir. Les Dames devront être en robe décolletée sans traîne, (sic) et les messieurs en habit de cérémonie.

Les huissiers audanciers ont reçu des ordres péremptoires de mettre à la porte des salons les dames qui auront une tenue trop décente.

On n'admettra dans la salle sous aucune considération les dames qui porteront des traînes.

Il a été résolu que les traîneuses n'aient point accès à la salle de réception. Les citoyens qui assisteront au grand bal du Windsor de-